

**SYNTHÈSE DU COMPTE RENDU  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMEYRAT DU 16 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 16 octobre à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme BOUCHETEIL Emilie, Maire, sur convocation en date du 9 octobre 2020.

**Présents :** Mesdames Messieurs BOUCHETEIL Emilie, AUGÉ Alain, BRINDEL Evelyne, VIALLE Marcel, BOUCHAREL Joëlle, BOTELHO Florian, LAVAUD Annette, MAGNAUD Franck, COMBY Adeline, ROUGERIE Marc, CARVALHO Virginie, RENOUL Julien, BRINDEL Marie-Claude, CHARDONNET Pierre, BRUNER Christine, CHARBONNEL Daniel, VIALATTE Patrick, LEYGNAC Monique, MIRAT Daniel.

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Mme BRINDEL Evelyne.

\*\*\*\*\*

**Adhésion à la charte « Ville aidante Alzheimer »**

Aux côtés de l'Association France Alzheimer Corrèze, la mairie de Chameyrat démontre sa volonté de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. La Mairie s'engage à valoriser, soutenir et/ou communiquer sur les dispositifs de soutien et d'information à disposition des personnes malades et des proches aidants et à faciliter la mise en place d'actions diverses.

**Loyers logements 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la maison médicale du Bourg**

- 350 € par mois pour le logement B situé à l'aile gauche du bâtiment
- 400 € par mois pour les deux logements situés à l'aile droite du bâtiment

**Cession parcelle au lotissement du Puy de Laguillaumie**

Le conseil approuve la cession de la parcelle AB 293 de 444 m<sup>2</sup> au profit de M. Coudert et M. et Mme Priem pour 3 552 € soit 8€ le m<sup>2</sup>. Ce terrain était une réserve foncière en vue d'une éventuelle extension du lotissement, ce qui n'est plus envisageable depuis l'approbation du PLU. Cette parcelle ne présente donc plus d'intérêt pour la commune.

**Travaux de peinture des cages d'escaliers du bâtiment de la Maison médicale du Bourg**

Les élus décident de retenir l'offre de l'entreprise Edouard Silva de Tulle pour un montant de 3 015.36 € HT.

**Aménagement d'un jardin d'enfants dans le parc de la salle polyvalente**

L'entreprise BACH de Chameyrat est retenue pour un montant de 17 866.00 € HT. Les travaux comprennent : la fourniture et la pose de 4 jeux pour enfants et de dalles plastique, la fourniture et l'installation de 5 bancs avec dossier et de deux tables pique-nique, la réalisation d'une allée avec bordure en ardoise et revêtement en hydroway et d'un escalier en ardoise et marches en hydroway. L'Assemblée sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental au taux de 25 % du coût HT.

**Dénomination des voies communales et numérotation des habitations**

La société Altrad Méfran Collectivités de Laroque (Gironde) est retenue pour la fabrication et la pose sur poteaux des plaques de rues et numéros des habitations. La réalisation de cette prestation s'élève à 31 660 € HT. Les élus sollicitent l'attribution d'une subvention DETR auprès de l'Etat au taux de 30% et de 2 subventions auprès du Conseil Départemental au taux de 40 % du coût HT plafonné à 10 000 € par tranche.

**Travaux d'entretien de l'église**

Les élus valident le devis établi par l'entreprise PATIER de Brive-la-Gaillarde comprenant le suivi de la toiture en ardoise et la vérification des solins faitières et descentes d'eau pluviale pour un montant de 2 240 € HT.

Le financement sera exécuté de la manière suivante :

- subvention de la DRAC (25% du montant HT)	560 €
- subvention DETR de la Préfecture (40% du montant HT)	896 €
- fonds libres de la Commune	784 €

**Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme**

L'Assemblée autorise Madame le Maire à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification simplifiée du PLU pour permettre :

- la suppression de la mention « 17 tuiles minimum par m<sup>2</sup> » pour la couverture des toitures et la modification de la mention « extension ou adjonction d'une toiture terrasse de moins de 20m<sup>2</sup> » en zones N et A, afin d'assouplir les règles de construction,
- la correction de certaines incohérences dans le règlement.

Cette mission est confiée au bureau d'étude Villeneuve Bergeron de Saint-Priest-Taurion (87). Une information du public est prévue dans le cadre de la procédure.

CHAMEYRAT, le 30 octobre 2020.

Madame le Maire, Emilie BOUCHETEIL.

